



Audioconférence DG « COVID- 19 »

séance du 16 octobre 2020

Le virus circule activement, mais toujours pas le télétravail !



Dans le cadre du suivi de l'évolution de la situation sanitaire et de la gestion de la reprise épidémique Covid-19,

la 8ème conférence téléphonique de la DG avec les organisations syndicales s'est tenue, ce vendredi 16 octobre 2020.

L'UNSA Douanes réitère ces deux demandes fortes :

- ***Au vu de l'augmentation exponentielle de l'épidémie, il faut densifier nettement le recours au télétravail.***
- ***Il faut une égalité de traitement dans le télétravail sur l'ensemble du territoire : mêmes droits au télétravail pour une même fonction.***

Les statistiques de la semaine :

- Agents en « septaine : 184 (en nette augmentation).
- Agents malades : 77 (+27 soit 55% d'augmentation en 7 jours).

Les couvre-feu décidés par le gouvernement auront un impact sur l'activité des agents travaillant en horaires décalés. D'après la Directrice Générale, la présentation de la commission d'emploi servirait d'attestation de déplacement.

Concernant, le télétravail, la DG indique qu'il y a 3 400 agents qui utilise ce mode de travail sur un potentiel de 8 000. La Directrice estime qu'il faut augmenter le nombre de télétravailleurs, mais surtout le nombre de jour télétravaillé (la cible de 3 jours est demandée). **Les chefs de service doivent prendre les mesures organisationnelles pour organiser 3 jours de télétravail (TT).**

L'UNSA Douanes a d'ailleurs saisi le DG adjoint pour lui faire part de difficultés de ce type rencontrées en Ile-de-France. Des agents étaient limités à un seul de TT par semaine, ils sont passés le jour même à une organisation du TT à 2 jours, en attendant d'atteindre la cible des 3 jours.

Aussi, n'hésitez pas à nous faire remonter les éventuelles difficultés de mise en œuvre du TT durant cette seconde vague de Covid.

Ecoles/formations :

La situation s'est bien améliorée, puisqu'il n'y a plus que 2 élèves en isolement.

Le soutien pédagogique est en place pour tous les élèves et particulièrement pour les 38 élèves en situation de vulnérabilités.

Consignes sanitaires :

Un point va être fait avec la médecine du travail pour adapter les consignes sanitaires à la période hivernale.

En cas de contamination ou d'exposition à une situation à risque, il est essentiel d'être très précis dans le déroulé des faits, afin de pouvoir tracer au plus près les cas contacts au sein d'un service impacté.

Les masques en tissu (DIM):

Suite à la suspicion de présence de produits dangereux contenus dans les masques DIM, relayée par la presse nationale, l'UNSA Douanes avait saisi dès mercredi matin la DG.

Pour l'UNSA Douanes, la protection des agents face au Covid 19 demeure une priorité majeure et nous ne souhaitons pas voir nos collègues retirer leur masque de protection.

Toutefois, la lecture des articles de presse nous interpelle. Les masques DIM ont été distribués dans de nombreux services de l'Etat dont la Douane fait partie. Sur leur étiquette d'emballage, il est effectivement indiqué la mention « traite au zéolithe d'argent », or ce produit serait dangereux pour notre santé selon des scientifiques cités dans la presse.

Il est nécessaire que nos dirigeants réagissent au plus vite face au danger potentiel de ces masques. Dans cette attente, nous avons donc demandé de suspendre la distribution des masques DIM et de les remplacer par des masques en papier, dits chirurgicaux, utilisés jusqu'en septembre dans de nombreux services.

Nous avons été entendu puisque des messages de prévention ont été aux agents afin de ne plus utiliser les masques DIM jusqu'à nouvel ordre. Des masques jetables sont à nouveau mis à disposition.



Mise en place télé-travail SNDFR/CSP/SARC:

- Pour le SNDFR :
 - 6 demandes de télétravail Covid ont été déposées (3 ont reçu un avis favorable et les 3 autres devraient être acceptées) ;
 - 30 demandes de télétravail conventionnel ont été déposées ; elles sont en cours de traitement ;
- Pour le CSP: il faut trouver une solution de cryptage afin de pouvoir exécuter un travail à distance sans risque. Une solution devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année. Mais cela ne répond pas au besoin de placer les agents en TT !
- Pour le SARC : sur 58 agents ,19 sont en position de télétravail. La consigne de la Directrice Générale est d'augmenter le nombre de jour télé-travaillé et tendre vers 3 jours.

